

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 24 juin 2025

Objet : Adhésion à l'association des archivistes français (AAF)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 24 juin deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Anthony MANGIN

Avaient donné procuration

Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Jean-Luc CADEDDU

Etaient absents et excusés :

Madame Sabrina ASSAYAG Monsieur Belaïde BEDREDDINE Madame Jacqueline BELHOMME Madame Marie CHAVANON Monsieur Etienne FILLOL Monsieur Frédéric MOLOSSI Madame Aurore THIROUX Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet: Adhésion à l'association des archivistes français (AAF)

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu les statuts de l'association des archivistes français,

Considérant l'intérêt pour l'établissement de participer à un réseau professionnel rassemblant les archivistes et favorisant la réflexion sur les évolutions du métier,

Considérant le tarif d'adhésion qui s'élève à 105 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : DECIDE d'adhérer à l'association des archivistes français.

<u>Article 2</u>: **AUTORISE** le Président à signer la demande d'adhésion, ainsi que tous documents y afférents.

<u>Article 3</u>: DIT que la dépense correspondant à la cotisation sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget, au compte 6281.

Le Président

Jacques Alain BENISN Maire de Villiers-sur-Marne Vice-Président de la Métropole du Grand Paris